

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 84****17 février 1996****SOMMAIRE**

A.I.T., Applied Internet Technologies S.A., Luxembourg . . . . .	pages 3986, 3987	Marigest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4000
Allround Holding AG, Luxembourg . . . . .	4025	Martigny S.A., Luxembourg . . . . .	4005
A.P.P.J., Association du Personnel de la Police Judiciaire, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	4024	Meg S.A., Luxembourg . . . . .	3997, 4000
Asymétrie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4018	Middle East Financial Group S.A., Dippach . .	4000, 4001
Blicon Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	4028	Museums on Line S.A., Luxembourg . . . . .	4001, 4003
Crédit des Alpes Holdings S.A. . . . .	3990	Neo Tokyo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4003
Façades Lang, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	4030	Nordfinanz Bank Zürich (Luxembourg) S.A., Luxbg	4004
Feneris Financial S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . .	3986	Nouvelle Entrapaulus S.A., Mertert . . . . .	4003
FIDE S.A., Financière Immobilière de Développement Européen S.A., Luxembourg . . . . .	3990	Novotec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4004
Finstahl S.A., Luxembourg . . . . .	3987, 3988	Odyssey Treasury Systems S.A., Luxembourg	4005, 4006
Finterco S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	3988	Omninet, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4008
Flin S.A., Luxembourg . . . . .	3988	Orning Bus AG, Luxembourg . . . . .	4008
Fluid Systems Partners S.A., Luxembourg . . . . .	3987	Parafin S.A., Luxembourg . . . . .	4007
Foninvest, GmbH, Luxembourg . . . . .	3989	Pharma Trust S.A., Luxembourg-Kirchberg	4008, 4009
Forburg Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3990	Pinnacle Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	4006
Gunnerston Properties S.A., Luxembourg-Kirchberg	3990	Polsteam S.A., Luxembourg . . . . .	4010
Hang-Chow, S.à r.l., Differdange . . . . .	3991	Prisrod (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	4011
Hill Samuel Overseas Fund, Sicav, Luxembourg . . .	3989	Provintex S.A. . . . .	4011
Horn S.A., Luxembourg . . . . .	3991	P.W.L. Participations S.A., Esch-sur-Alzette	4009, 4010
Iberlux, S.à r.l., Frisange . . . . .	3992	Redelic S.A., Luxembourg . . . . .	4014
Idea Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	3991, 3992	Rino Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	4008
Immo-Central, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3992	Riola S.A., Luxembourg . . . . .	4012
Induaiwa AG, Luxembourg . . . . .	3993	Roumaninvest S.A., Bertrange . . . . .	4011
Induvest S.A. . . . .	3993	RTL Plus S.A., Luxembourg . . . . .	4014
Infralux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3992	Sanne & Cie, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg . . . .	4014
Inpla S.A., Luxembourg . . . . .	3994	Schlassgewan S.A., Luxembourg . . . . .	4012, 4013
Institute Investment European S.A., Luxbg . .	3993, 3994	Seainvest S.A., Luxembourg . . . . .	4015, 4016
International Full Services S.A., Luxembourg . . . .	3994	Sea Land Financing & Contracting S.A.H., Luxembg	4011
International Transinvest Holding S.A., Luxembourg	3994	Senancourt S.A., Luxembourg . . . . .	4013
Interpublicité S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	3995	Société de Gestion Immobilière S.A., Luxbg	4021, 4022
Intertransport Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3995	Société d'Exploitation Hôtelière Pullman-Luxem- bourg S.A., Luxembourg . . . . .	4017
Isolation Maximum Luxembourg S.A., Luxembourg- Kirchberg . . . . .	3995	Software Contractors in Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	4016, 4017
Li-Duo, S.à r.l., Weimershof . . . . .	4010	Sud Car Location, S.à r.l., Foetz . . . . .	4021
Lika, S.à r.l., Junglinster . . . . .	3995	Suegro Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4023
Lotus International S.A., Luxembourg . . . . .	3995	Transport Investment S.A., Luxembourg . . . . .	4032
Lux-Equity (Sicav), Luxembourg . . . . .	3996	TrefilARBED Bettembourg S.A., Dudelange	4022, 4023
Lux-Shop, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	3986	TR European Harmony Fund Management (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg . . . . .	4014
Maitland Management Services S.A., Luxembourg	4001	United Intercom Holding S.A., Luxembourg . . . .	4027
(G.) Mana, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	3991	Wolcraft AG, Luxembourg . . . . .	4020, 4021

**LUX-SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 4, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 24.623.

## EXTRAIT

Il résulte d'une correspondance du 8 février 1994, adressée par Monsieur John Larsen à la société LUX-SHOP, S.à r.l., que le premier a cédé, pour le prix de 1,- LUF, la seule part qu'il détenait dans la société LUX-SHOP, S.à r.l. à la société LUX RENT A CAR S.A., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

La cession de part a été signifiée à la société LUX-SHOP, S.à r.l., par exploit d'huissier du 6 décembre 1995.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

M<sup>e</sup> A. Marc

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41758/282/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**FENERIS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 47.053.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

SANNE &amp; CIE, S.à r.l.

Signature

(41706/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**FENERIS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 47.053.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 11 décembre 1995, que SANINFO, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de LARIS FIDUCIARIA S.A., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 1994.

Pour extrait conforme

SANNE &amp; CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41707/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**A.I.T., APPLIED INTERNET TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINLINK S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINLINK S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial C, n° 395 du 18 août 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur David Mitchelhill, courtier maritime, demeurant à Syren, qui désigne comme secrétaire, Madame Stéphanie Noël, assistante commerciale, demeurant à Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Sonja Muller, secrétaire, demeurant à Trèves.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Changer le nom de la société en APPLIED INTERNET TECHNOLOGIES S.A., en abrégé A.I.T. S.A. et modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la société en APPLIED INTERNET TECHNOLOGIES S.A., en abrégé A.I.T. S.A.»

A la suite de ce changement de nom, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de APPLIED INTERNET TECHNOLOGIES S.A., en abrégé A.I.T. S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Mitchelhill, N. Noël, S. Muller, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 décembre 1995, vol. 406, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 décembre 1995.

A. Weber.

(41711/236/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**A.I.T., APPLIED INTERNET TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINLINK S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41712/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**FLUID SYSTEMS PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 43.960.

Le bilan au 31 mai 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(41721/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**FINSTAHL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.907.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour FINSTAHL S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41714/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**FINSTAHL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.907.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour FINSTAHL S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41715/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**FINSTAHL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 16.907.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour FINSTAHL S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41716/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**FINSTAHL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 16.907.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour FINSTAHL S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41717/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**FINTERCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 24.031.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 décembre 1995.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(41718/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**FLIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 29.761.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société, tenue en date du 11 décembre 1995, que:

– Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, a été nommée administrateur de la société pour une période de six ans, en remplacement de Maître Lydie Lorang, administrateur démissionnaire.

– Monsieur Dirck van den Broeck et Maître René Faltz ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, pour une période de six ans.

– LA SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A. a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société, pour une période de six années.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 89, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(41720/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**FONINVEST, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.223.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

FONINVEST, GmbH

J.-E. Lebas	F. Stamet
Administrateur	Administrateur

(41722/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**FONINVEST, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.223.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

FONINVEST, GmbH

J.-E. Lebas	F. Stamet
Administrateur	Administrateur

(41723/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**FONINVEST, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.223.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

FONINVEST, GmbH

J.-E. Lebas	F. Stamet
Administrateur	Administrateur

(41724/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**HILL SAMUEL OVERSEAS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.422.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour HILL SAMUEL OVERSEAS FUND

A. Schmit

Secrétaire

(41732/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**HILL SAMUEL OVERSEAS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.422.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 8 décembre 1995*

– Monsieur Beat Ungricht, OKASAN SECURITIES CO. LTD, Tokyo, ainsi que Messieurs Alex Ruest, George Hemmer, Jean-Paul Thomas et Marie-François Lhote de Selancy sont réélus comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1996.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour HILL SAMUEL OVERSEAS FUND

A. Schmit

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41733/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**FORBURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.702.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41725/608/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**FORBURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.702.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 décembre 1995*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Le mandat de CORPORTE MANAGEMENT CORP., CORPORATE COUNSELORS LTD, CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD, en tant qu'administrateurs, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Le mandat de Monsieur Lex Benoy, en tant que commissaire aux comptes, n'a pas été renouvelé et la société SOLUFI S.A. a été nommée en son remplacement. Le mandat de celle-ci prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41726/608/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**FIDE S.A., FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 42.198.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41710/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**GUNNERSTON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 44.386.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

(41730/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**CREDIT DES ALPES HOLDINGS S.A., Société Anonyme,  
(anc. GLOBAL EUROPE S.A.).**

R. C. Luxembourg B 31.429.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 474, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 474, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour réquisition  
Signature

Un administrateur

(41728/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**G. MANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4411 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 12.530.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 301, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995.

Signatures.

(41729/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**HANG-CHOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Differdange.

R. C. Luxembourg B 20.867.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

(41731/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**HORN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 44.642.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

FIDUCIAIRE BECKER &amp; CAHEN

Signature

(41734/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**IDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 51.722.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IDEA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-8355 Garnich, 21, rue Nic. Arend, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.722, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juin 1995 publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 501 du 2 octobre 1995.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Evelyne Guillaume, diplômée en sciences économiques, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social à Luxembourg, 20, rue Philippe II.
- 2) Modification subséquente de l'aliéna 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs (5.000.000,- LUF.-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Garnich, 21, rue Nic. Arend à Luxembourg, 20, rue Philippe II.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, E. Guillaume, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 87S, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

P. Frieders.

(41737/212/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**IDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 51.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

P. Frieders.

(41738/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**IBERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Frisange.

R. C. Luxembourg B 27.940.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

(41735/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**IBERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Frisange.

R. C. Luxembourg B 27.940.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

(41736/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**IMMO-CENTRAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 32, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 9.415.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 1995, vol. 164, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 21 décembre 1995.

(41739/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**INFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 32, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 12.370.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 1995, vol. 164, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 21 décembre 1995.

(41744/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---



**INDUAIWA AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.323.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour INDUAIWAG AG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41740/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**INDUAIWA AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.323.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour INDUAIWAG AG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41741/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**INDUAIWA AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.323.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour INDUAIWAG AG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41742/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**INDUVEST S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 18.677.

La société INTERCONDIS déclare ne plus donner la domiciliation à la société INDUVEST S.A., 7, Montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1995.

Luxembourg, le 30 novembre 1995.

INTERCONDIS

H. de Jongh

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41743/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**INSTITUTE INVESTMENT EUROPEAN, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 37.530.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

INSTITUTE INVESTMENT EUROPEAN

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(41746/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**INSTITUTE INVESTMENT EUROPEAN, Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 37.530.

*Auszug aus der Beschlußfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 16. März 1995*

- Herr Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdingen, wird als neues Verwaltungsratsmitglied, anstelle des zurückgetretenen Herrn Jacques-Emmanuel Lebas gewählt.
- Sein Mandat verfällt bei der ordentlichen Generalversammlung von 1997.

INSTITUTE INVESTMENT EUROPEAN  
Verwaltungsrats-      Verwaltungsrats-  
mitglied                      mitglied

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41747/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**INPLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.  
R. C. Luxembourg B 33.249.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN  
Signature

(41745/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.365.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini      F. Mesenburg  
Administrateur      Administrateur

(41749/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.365.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 15 mars 1995*

Le mandat d'administrateur de Monsieur François Mesenburg, Monsieur Jean-Robert Bartolini et Madame Yolande Johans, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., sont renouvelés pour une période statutaire de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini      F. Mesenburg  
Administrateur      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41750/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**INTERNATIONAL FULL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 27.745.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE  
Signature

(41748/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**INTERTRANSPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 23.857.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(41751/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**INTERPUBLICITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1529 Luxembourg, 1, rue Raoul Follereau.  
R. C. Luxembourg B 6.619.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(41752/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**ISOLATION MAXIMUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 40.883.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(41753/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

---

**LIKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Junglinster.  
R. C. Luxembourg B 28.375.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

(41754/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**LOTUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 46.195.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(41755/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**LOTUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 46.195.

Le bilan au 4 avril 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(41756/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**LUX-EQUITY (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-EQUITY (SICAV), ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 595 du 14 décembre 1993.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alain Schadeck, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Bettembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Kayl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Kieffer, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Bridel.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A. - Que l'actif net total de la société est au 14 décembre 1995 de DEM 83.251.763,12, représenté par 56.092 actions sans valeur nominale.

B. - Que la convocation des actionnaires a été faite:

a) par des annonces publiées au journal Luxemburger Wort les 23 novembre et 4 décembre 1995;

b) par des publications faites au Mémorial C, numéro 596 du 23 novembre 1995 et numéro 616 du 4 décembre 1995.

C. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

D. - Qu'il appert de cette liste de présence que 30.363 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

E. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1995.

2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1995; affectation du bénéfice du compartiment.

3) Donner quitus aux Administrateurs.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1995 après en avoir reçu lecture.

30.363 actions votant pour,

0 action votant contre.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 1995 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration.

Compartiment LUX-EQUITY DEM/LUF:

Actif net au 30.09.1995: 82.386.077,51 DEM

Perte nette réalisée au 30.09.1995: (848.791,76) DEM

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividendes.

30.363 actions votant pour,

0 action votant contre.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat relatif à l'année sociale se terminant le 30 septembre 1995.

30.363 actions votant pour,

0 action votant contre.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale confirme la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Gilbert Ernst, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg en remplacement de Monsieur Paul Koster, démissionnaire. Monsieur Ernst terminera le mandat de Monsieur Koster, qui a été nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

L'Assemblée Générale constate que l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 1993 a fixé le mandat des administrateurs pour un terme de six ans jusqu'à l'assemblée générale en 1999.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée procède à la nomination du réviseur d'entreprises COOPERS & LYBRAND pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'assemblée générale en 1996.

30.363 actions votant pour,  
0 action votant contre.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total de sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cents francs luxembourgeois (790.500,- LUF).

30.363 actions votant pour,  
0 action votant contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 16, rue Sainte Zithe.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Schadeck, N. Nickels, M. Kieffer, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 1995, vol. 406, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 décembre 1995.

A. Weber.

(41757/236/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**MEG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.974.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the fourth of December.

Before Us, Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme MEG S.A., having its registered office in Luxembourg, 13, boulevard Royal, R.C. Luxembourg B 49.974, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 28th, 1994, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, number 197 of May 3rd, 1995.

The meeting was opened at 9.00 a.m. and was presided over by Mr Roberto Piatti, accountant, residing in Milan,

The President appointed as secretary Mrs Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach,

The meeting elected as scrutineer Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To state the realization of the merger by absorption of GE.VAL GESTION I VALDOSTANE S.r.l., with registered office in Milan, Via Gesu 19, with effect on the date of the meeting.

2. To state the realization of the merger by absorption of ORIMAR S.r.l. with registered office in Milan, Via Gesu 19, with the company with effect on the date of the meeting.

3. Decision to increase the corporate share capital of the company by an amount of 100,000,000,- ITL in order to bring it from 2,094,100,000,- ITL to 2,194,100,000,- ITL by issuing 1,000 new shares of 100,000,- ITL each, as a consequence of the transfer of all the assets and liabilities of ORIMAR S.r.l., occurring with the merger together with the possibility of the existence of a merger premium.

4. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the company.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

III) It appears from the attendance list that all the twenty thousand nine hundred and forty-one (20,941) shares, representing the entire subscribed capital of two billion ninety-four million one hundred thousand Italian Lira (2,094,100,000,-ITL) are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V) As already resolved on the occasion of the extraordinary general meeting of shareholders of August 9, 1995 it is acknowledged that in order to expressly comply with the requirements of Italian law, a deed of merger will also be executed simultaneously herewith by the representatives of MEG S.A., ORIMAR S.R.L. and GE.VAL-GESTIONI VALDOSTANE S.R.L. confirming the merger.

VI) After this had been set forth and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which all were adopted unanimously:

*First resolution*

The general meeting states the realization of the merger by absorption of GE.VAL-GESTIONI VALDOSTANE S.R.L., with registered office in Milan, Via Gesù 19, with effect on the date of the meeting.

*Second resolution*

The general meeting states the realization of the merger by absorption of ORIMAR S.R.L. with registered office in Milan, Via Gesù 19, with effect on the date of the meeting.

*Third resolution*

The general meeting decides to increase the corporate capital by an amount of one hundred million Italian Lira (100,000,000,- ITL) in order to raise it from its present amount of two billion ninety-four million one hundred thousand Italian Lira (2,094,100,000,- ITL) to two billion one hundred and ninety-four million one hundred thousand Italian Lira (2,194,100,000,- ITL) by the creation and issuance of one thousand (1,000) new shares with a par value of one hundred thousand Italian Lira (100,000,- ITL) each, together with a total merger premium of five million eight hundred and one thousand two hundred and twenty-seven Italian Lira (5,801,227,- ITL), as a consequence of the transfer of all the assets and liabilities of the company ORIMAR S.R.L. prenamed, occurring with the merger.

These one thousand (1,000) new shares have been attributed to the existing shareholders of ORIMAR S.R.L. proportionally to their actual participation in the share capital.

In connection with the foregoing contribution in kind, ERNST & YOUNG, société anonyme, réviseur d'entreprises, Luxembourg, has established a report dated December 1st, 1995, which report shall stay affixed to the present deed after having been signed in variety by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The conclusion of the report by ERNST & YOUNG is as follows:

*«Conclusion*

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

- l'apport est décrit de façon claire et précise;  
- les modes d'évaluation retenus conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur ainsi qu'à la prime de fusion des actions MEG S.A. à émettre en contrepartie de l'apport, à savoir 1.000 actions d'une valeur nominale de 100,000,- ITL chacune, augmentées d'une prime de fusion de 5,801,227,- ITL.»

*Fourth resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the foregoing resolutions and to read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The corporate capital is set at two billion one hundred and ninety-four million one hundred thousand Italian Lira (2,194,100,000,- ITL) divided in twenty-one thousand nine hundred and forty-one (21,941) shares having a par value of one hundred thousand Italian Lira (100,000,- ITL) each.»

*Estimate of costs*

The contribution in kind consisting in the totality of the assets and liabilities of a company incorporated within the EEC, the company refers to article 4.1 of the law of December 29, 1971 on capital contribution duty which provides for the exemption of the capital contribution duty.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at one hundred and twenty thousand Luxembourg francs (120,000,- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned at 9.45 a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEG S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro B 49.974, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 1994, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 197 du 3 mai 1995.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Roberto Piatti, expert-comptable, demeurant à Milan,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Constatation de la réalisation de la fusion par absorption de GE.VAL GESTION VALDOSTANE S.r.l., avec siège social à Milan, Via Gesu 19, avec effet au jour de l'assemblée.

2° Constatation de la réalisation de la fusion par absorption de ORIMAR S.r.l. avec siège social à Milan, Via Gesu 19, avec effet au jour de l'assemblée.

3° Augmentation du capital social de la société d'un montant de 100.000.000,- ITL pour le porter de 2.094.100.000,- ITL à 2.194.100.000,- ITL par l'émission de 1.000 actions nouvelles de 100.000,- ITL chacune, comme conséquence du transfert de tous les actifs et passifs de ORIMAR S.r.l. suite à la fusion ensemble avec la possibilité de l'existence d'une prime de fusion.

4° Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les vingt mille neuf cent quarante et une (20.941) actions représentant l'intégralité du capital social de deux milliards quatre-vingt-quatorze millions cent mille liras italiennes (2.094.100.000,- ITL.-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Comme il a déjà été décidé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 août 1995, il est admis qu'en vue de se conformer expressément aux exigences de la loi italienne, un acte de fusion sera également signé simultanément avec le présent acte par les représentants de MEG S.A., ORIMAR S.r.l. et GE.VAL-GESTIONI VALDOSTANE S.r.l., confirmant la fusion.

VI. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate la réalisation de la fusion par absorption de la société GE.VALGESTIONI VALDOSTANE S.R.L., avec siège social à Milan, Via Gesu 19, avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate la réalisation de la fusion par absorption de la société ORIMAR S.R.L., avec siège social à Milan, Via Gesu 19, avec effet à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent millions de liras italiennes (100.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de deux milliards quatre-vingt-quatorze millions cent mille liras italiennes (2.094.100.000,- ITL) à deux milliards cent quatre-vingt-quatorze millions cent mille liras italiennes (2.194.100.000,- ITL) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000.ITL) chacune, ensemble avec une prime de fusion d'un montant total de cinq millions huit cent un mille deux cent vingt-sept liras italiennes (5.801.227,- ITL) comme conséquence du transfert de tous les actifs et passifs de la société ORIMAR S.R.L., préqualifiée, suite à la fusion.

Ces mille (1.000) actions nouvelles sont attribuées aux actionnaires de ORIMAR S.R.L. proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par ERNST & YOUNG, société anonyme, réviseur d'entreprises, Luxembourg, daté du 1<sup>er</sup> décembre 1995, lequel rapport, après avoir été signé et validé par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport établi par ERNST & YOUNG contient la conclusion suivante:

*«Conclusion*

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

- l'apport est décrit de façon claire et précise;  
- les modes d'évaluation retenus conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur ainsi qu'à la prime de fusion des actions MEG S.A. à émettre en contrepartie de l'apport, à savoir 1.000 actions d'une valeur nominale de 100.000,- ITL chacune, augmentées d'une prime de fusion de 5.801.227,- ITL.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède et lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à deux milliards cent quatre-vingt-quatorze millions cent mille liras italiennes (2.194.100.000,- ITL), représenté par vingt et un mille neuf cent quarante et une (21.941) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.»

*Evaluation des frais*

La contribution en nature consistant en la totalité de l'actif et du passif d'une société constituée dans la Communauté Economique Européenne, la société se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève approximativement à cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Piatti, C. Philippe, C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 87S, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

P. Frieders.

(41762/212/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**MEG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, Boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

P. Frieders.

(41763/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**MARIGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.990.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 17 mai 1995*

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Monsieur Rudi Marien, administrateur de sociétés, demeurant à Sint Martem Latem (Belgique);
- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt.

*Commissaire aux comptes*

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(41760/657/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---

**MIDDLE EAST FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.993.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. McDonald

*Liquidateur*

(41764/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

---



**MIDDLE EAST FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 15.993.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. McDonald  
*Liquidateur*

(41765/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**MIDDLE EAST FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 15.993.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. McDonald  
*Liquidateur*

(41766/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 13.583.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 8 décembre 1995, Monsieur Peter J. Graylin, «Master of Laws», résidant au 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg, est nommé administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Président de l'assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 82, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(41759/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**MUSEUMS ON LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MUSEUMS ON LINE S.A., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 1995, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Warken, maître en droit, demeurant à Roodt/ Syre.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Anne Françoise Bayet, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Madame Sandrine Bisaro, employée privée, demeurant à Marly.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. - Il appert de cette liste de présence que les mille cinq cents (1.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3. - L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital social à concurrence de vingt-deux mille cinq cents dollars américains (22.500,- USD) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille dollars américains (45.000,- USD) à soixante-sept mille cinq cents dollars américains (67.500,- USD), par l'émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente dollars américains (30,- USD) chacune, pour le prix de trois cent soixante-quinze mille dollars américains (375.000,- USD), représentant vingt-deux mille cinq cents dollars américains (22.500,- USD) pour la valeur nominale totale des actions plus la prime d'émission totale de trois cent cinquante-deux mille cinq cents dollars américains (352.500,- USD) (i.e. une prime d'émission de 470,- USD par action), sans droit préférentiel de souscription pour les actionnaires existants.

Les sept cent cinquante (750) actions nouvelles seront souscrites comme suit:

- cinq cents (500) actions par Monsieur A. Bruce Mainwaring, demeurant à Phoenixville PA 19460 (USA), White horse & Mill roads;
- deux cents (200) actions par Monsieur Gordon B. Hattersley Jr, demeurant à Berwyn PA 1312 (USA), 2175 Twinbrook road;
- cinquante (50) actions par Monsieur Robert M. Baylis, demeurant à Darien CT 06820 (USA), 116 Delafield Island road.

2) Renonciation par la société ICON Inc., Monsieur Gérard Bonnevey et Madame L. Chavonne Hoyle, seuls autres actionnaires de la société, à leur droit de souscription préférentiel.

3) Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société de façon à refléter l'augmentation de capital précitée.

4) Suppression de l'article 5, cinquième paragraphe, et son remplacement par le texte suivant:

«Dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions nouvelles sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de vingt-deux mille cinq cents dollars américains (22.500,- USD) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille dollars américains (45.000,- USD) à soixante-sept mille cinq cents dollars américains (67.500,- USD), par l'émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente dollars américains (30,- USD) chacune, pour le prix de trois cent soixante-quinze mille dollars américains (375.000,- USD), représentant vingt-deux mille cinq cents dollars américains (22.500,- USD) pour la valeur nominale totale des actions plus la prime d'émission totale de trois cent cinquante-deux mille cinq cents dollars américains (352.500,- USD) (i.e. une prime d'émission de 470,- USD par action), sans droit préférentiel de souscription pour les actionnaires existants.

#### *Souscription - Libération*

Les sept cent cinquante (750) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

Monsieur A. Bruce Mainwaring, demeurant à Phoenixville PA 19460 (USA), White Horse & Mill Roads, ici représenté par Monsieur François Warken, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 1995, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, déclare souscrire cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente dollars américains (30,- USD) chacune.

Monsieur Gordon B. Hattersley Jr, demeurant à Berwyn PA 1312 (USA), 2175 Twinbrook Road, ici représenté par Monsieur François Warken, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 1995, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, déclare souscrire deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente dollars américains (30,- USD) chacune.

– Monsieur Robert M. Baylis, demeurant à Darien CT 06820 (USA), 116 Delafield Island Road, ici représenté par Monsieur François Warken, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 1995, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, déclare souscrire cinquante (50) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente dollars américains (30,- USD) chacune.

Toutes les nouvelles actions ont été libérées par un paiement en espèces, de sorte que le montant de vingt-deux mille cinq cents dollars américains (22.500,- USD) pour les actions souscrites et le montant de trois cent cinquante-deux mille cinq cents dollars américains (352.500,- USD) pour la prime d'émission se trouvent dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Renonciation*

La société ICON Inc., Monsieur Gérard Bonnevey et Madame L. Chavonne Hoyle, seuls autres actionnaires de la société,

tous ici représentés par Monsieur François Warken, prénommé, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 6 décembre 1995, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci, déclarent par la présente renoncer à leur droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-sept mille cinq cents dollars américains (67.500,- USD), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de trente dollars américains (30,- USD) chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le cinquième paragraphe de l'article 5 des statuts de la société et de le remplacer par le texte suivant:

«Dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions nouvelles sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été ensuite levée.

*Evaluation du capital augmenté*

Pour les besoins du fisc, les trois cent soixante-quinze mille dollars américains (375.000,- USD), représentant le capital augmenté et la prime d'émission, sont évalués à onze millions cent cinquante-six mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (11.156.250,- LUF).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (175.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: F. Warken, A.-F. Bayet, S. Bisaro, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 décembre 1995, vol. 406, fol. 36, case 10. – Reçu 111.563 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 décembre 1995.

A. Weber.

(41767/236/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**MUSEUMS ON LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41768/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**NOUVELLE ENTRAPULUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 59, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 49.169.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOUVELLE ENTRAPULUS S.A., qui s'est tenue en date du 22 décembre 1995, que:

1. Madame Carole Frauenberg a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 22 décembre 1995;
2. Madame Delphine Steichen, épouse Pierre Wagner, demeurant à L-5421 Erpeldange, 36, rue de Mondorf, a été nommée administrateur, avec effet au 22 décembre 1995;
3. Monsieur Louis Wagner, demeurant à L-5716 Aspelt, 24, rue de l'Ecole, a été nommé administrateur-délégué.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Wagner

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(41773/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**NEO TOKYO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 36, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 47.102.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(41769/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**NORDFINANZ BANK ZÜRICH (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 15.238.

Il résulte d'une décision du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 22 décembre 1995:

- \* que Monsieur Peter Krebs est révoqué de son mandat d'administrateur;
- \* que la démission de Monsieur Veikki Ylitalo de son mandat d'administrateur est acceptée;
- \* que le nombre des administrateurs de la société est fixé à cinq;
- \* qu'est nommé comme président du conseil d'administration, Monsieur Peter Fagernäs, Executive Vice-President, demeurant à Helsinki;
- \* qu'est nommé comme vice-président du conseil d'administration, Monsieur Markk Pohjola, Managing Director, demeurant à Helsinki.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Pour NORDFINANZ BANK  
ZÜRICH (LUXEMBOURG) S.A.*

*Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(41770/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**NORDFINANZ BANK ZÜRICH (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 15.238.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la société en date du 22 décembre 1995

- \* que l'adresse de la société est transférée du 1A, rue Pierre d'Aspelt au 189, avenue de la Faïencerie, Luxembourg;
- \* que Monsieur Peter Krebs est révoqué de son mandat d'administrateur-délégué en charge de la gestion journalière;
- \* que Monsieur Thomas Kaufmann est révoqué de son poste de directeur général de la société;
- \* qu'est nommé comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Jan Peter Rehn, administrateur, demeurant à Luxembourg;
- \* qu'est nommé comme directeur général de la société, Monsieur Alain Feis, demeurant à Oberanven.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Pour NORDFINANZ BANK  
ZÜRICH (LUXEMBOURG) S.A.*

*Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(41771/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**NORDFINANZ BANK ZÜRICH (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 15.238.

La liste des signatures autorisées de la société NORDFINANZ BANK ZÜRICH (LUXEMBOURG) S.A. ainsi que le régime de ces signatures est annulée.

La nouvelle liste des signatures autorisées est disponible au siège social de la société.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Pour NORDFINANZ BANK  
ZÜRICH (LUXEMBOURG) S.A.*

*Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(41772/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**NOVOTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

**FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.**

(41774/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**MARTIGNY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 21.837.

1) MM. Bob Bernard et André Wilwert ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration*

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué et président du conseil d'administration;  
M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué;  
M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires Lièges, Strassen.

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.  
Luxembourg, le 27 septembre 1995.

Pour avis sincère et conforme  
Pour MARTIGNY S.A.  
KPMG FIDEM  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 474, fol. 33, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41761/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**ODYSSEY TREASURY SYSTEMS S.A., Société Anonyme,  
(anc. O.D.C. HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O.D.C. HOLDING S.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 263 du 15 juin 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antoine Duchateau, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Henricus Jongen, directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Kenneth Watson, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. - Il appert de cette liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3. - L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) Changement de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ODYSSEY TREASURY SYSTEMS S.A.»

b) Changement de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la fourniture aux entreprises d'aide et services dans le domaine de l'informatique; toutes études et travaux d'analyse et de programmation; l'élaboration, la diffusion et la commercialisation de programmes d'ordinateurs; l'étude de tous problèmes pouvant être entraînés par la mise en place d'ordinateurs et systèmes informatiques, les études préliminaires à l'installation de ces appareils; l'organisation des circuits, la formation des agents, etc.; l'exploitation exclusive ou en participation d'ensembles informatiques à usage interne ou commercial au profit de tiers; le service bureau, soit directement, soit à titre d'intermédiaire, sur tous types d'ordinateurs; la conception et la vente de cours ou de tout autre mode d'éducation, de recyclage et d'information; la réunion et la diffusion, la publication de toutes documentations et informations d'ordre scientifique, technique ou d'application pratique; et généralement toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou le développement; le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participations, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscriptions, d'apports, de commandites, de fusion, de scission ou d'absorption d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, ou par tout autre mode.»

c) Transfert du siège social de L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, à L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.

d) Nomination de Monsieur Guy Eggermont, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Madame Dominique Dewandre, commerçante, demeurant à Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:  
«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ODYSSEY TREASURY SYSTEMS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:  
«La société a pour objet la fourniture aux entreprises d'aide et services dans le domaine de l'informatique; toutes études et travaux d'analyse et de programmation; l'élaboration, la diffusion et la commercialisation de programmes d'ordinateurs; l'étude de tous problèmes pouvant être entraînés par la mise en place d'ordinateurs et systèmes informatiques, les études préliminaires à l'installation de ces appareils; l'organisation des circuits, la formation des agents, etc.; l'exploitation exclusive ou en participation d'ensembles informatiques à usage interne ou commercial au profit de tiers; le service bureau, soit directement, soit à titre d'intermédiaire, sur tous types d'ordinateurs; la conception et la vente de cours ou de tout autre mode d'éducation, de recyclage et d'information; la réunion et la diffusion, la publication de toutes documentations et informations d'ordre scientifique, technique ou d'application pratique; et généralement toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou le développement; le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participations, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscriptions, d'apports, de commandites, de fusion, de scission ou d'absorption d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, ou par tout autre mode.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Guy Eggermont, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Madame Dominique Dewandre, commerçante, demeurant à Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Guy Eggermont expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Duchateau, H. Jongen, K. Watson, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 décembre 1995, vol. 406, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 décembre 1995.

A. Weber.

(41775/236/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**ODYSSEY TREASURY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41775/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**PINNACLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PINNACLE HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, le 5 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 563 du 26 novembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial C, n° 553 du 28 octobre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Merttert.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Marie Bettel, employée privée, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence

ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Il appert de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Révocation, avec effet immédiat, de l'administrateur, Monsieur Jean Meyer, conseil fiscal, demeurant à L-7416 Brouch/Mersch, 43, rue du Village, et nomination de la société anonyme ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. en son remplacement.

4. Lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en remplacement du notaire soussigné en date du 31 juillet 1995, publiée au Mémorial C, n° 553 du 28 octobre 1995, a été révoqué par erreur comme administrateur, Monsieur Claude Meyer, conseil fiscal, demeurant à L-7416 Brouch/Mersch, 43, rue du Village, qui n'a jamais fait partie du conseil d'administration de la société PINNACLE HOLDINGS S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, l'administrateur, Monsieur Jean Meyer, conseil fiscal, demeurant à L-7416 Brouch/Mersch, 43, rue du Village,

et de le remplacer par la société anonyme ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. Stockreiser, M. Bettel, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 1995, vol. 406, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 décembre 1995.

A. Weber.

(41784/236/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**PARAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.667.

Les bilans aux 31 décembre 1993 et 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

PARAFIN S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(41779/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**PARAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.667.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 12 mai 1995*

– La démission de M. Jacques Emmanuel Lebas, licencié en droit, Luxembourg, pour des raisons personnelles de son mandat de commissaire aux comptes, est acceptée.

– FIN-CONTROLE S.A., société anonyme établie à Luxembourg, 11, rue Aldringen, est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme  
PARAFIN S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

(41780/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**OMNINET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 44.098.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(41777/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**ORNING BUS AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 36.279.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour ORNING BUS AG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41778/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**RINO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Suivant acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 12 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 19 décembre 1995, vol. 406, fol. 39, case 2, de la société anonyme RINO HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 1992, publié au Mémorial C, n° 504 du 4 novembre 1992,

l'actionnaire unique a déclaré et requis le notaire d'acter:

Que le capital social souscrit est d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (100,- LUF) chacune.

Que la société CULLINAN HOLDINGS LTD, prénommée, est devenue propriétaire de toutes les douze mille cinq cents (12.500) actions de la société RINO HOLDINGS SA.

Que la société CULLINAN HOLDINGS LTD, prénommée, seule détentrice de toutes les actions, prononce la dissolution anticipée de la société RINO HOLDINGS S.A. avec effet immédiat.

Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société RINO HOLDINGS S.A., déclare que tout le passif de la société RINO HOLDINGS S.A. est réglé; que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

Que les livres et documents de la société seront conservés, pendant le délai légal de cinq ans, à Luxembourg, 13, boulevard Royal.

Pour extrait

A. Weber

Notaire

(41793/236/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**PHARMA TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 22.061.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(41781/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.



**PHARMA TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 22.061.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(41782/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**PHARMA TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 22.061.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 4 décembre 1995, que SANINFO, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a été appelée au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Bernard Irthum, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 1994.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41783/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**P.W.L. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. P.LW.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding P.W.L. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, le 24 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 13246 de l'année 1992,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 7 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 15 septembre 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39.377.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Josette Simon, gérante de sociétés, demeurant à F-57510 Valette, 3, rue des Prés.

Le président nomme secrétaire, Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jérôme Muller, étudiant, demeurant à F-57880 Ham-sous-Varsberg, 36, rue Hector Berlioz.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de participations financières.

2) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de P.W.L. PARTICIPATIONS S.A.»

3) Modification de l'article 4, sixième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Sixième alinéa.** Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.»

4) Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

5) Divers.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III. - Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle, en conséquence, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

IV. - Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés reconnaissent et confirment les déclarations faites par le Président.

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de participations financières.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de P.W.L. PARTICIPATIONS S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4, sixième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Sixième alinéa.** Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.»

*Quatrième et dernière résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien se trouvant sur l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 15.00 heures.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à LUF 30.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Simon, E. Schaack, J. Muller, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 décembre 1995.

P. Decker.

(41788/206/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**P.W.L. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 décembre 1995.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(41789/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**POLSTEAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(41785/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**LI-DUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Weimershof.

R. C. Luxembourg B 38.144.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

(41792/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**PRISROD (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.496.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 10 mai 1995*

*Nominations statutaires**Conseil d'administration*

- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt.

*Commissaire aux comptes*

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(41786/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**PROVINTEX S.A., Société Anonyme.**

*Procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 4 décembre 1995*

Sont présents: Monsieur Daniel Englaro;  
Monsieur Patrick Brillaud;  
Madame Fernanda Fernandes Dinis.

*Ordre du jour:*

Acceptation de la démission de Monsieur Antonio Englaro;  
Nomination de Madame Fernanda Fernandes Dinis comme nouvel administrateur;  
Régime de signature auprès de la banque.

*Résolutions*

1. Le conseil prend note de la démission d'administration de Monsieur Antonio Englaro en date du 4 décembre 1995.
2. Madame Fernanda Fernandes Dinis est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Antonio Englaro.
3. Le conseil décide que le régime de signature auprès des banques est de deux à deux.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.30 heures.

D. Englaro      F. Fernandes Dinis      P. Brillaud

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41787/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**ROUMANINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 42.986.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(41795/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SEA LAND FINANCING & CONTRACTING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 45.386.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Signature.

(41804/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**RIOLA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.907.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour RIOLA*

*Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*

S. Wallers

G. Baumann

(41794/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SCHLASSGEWAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber.  
R. C. Luxembourg B 40.292.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1995, vol. 301, fol. 46, case 6/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(41798/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SCHLASSGEWAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber.  
R. C. Luxembourg B 40.292.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1995, vol. 301, fol. 46, case 6/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(41799/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SCHLASSGEWAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber.  
R. C. Luxembourg B 40.292.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 décembre 1995,  
à Luxembourg, 8, rue Batty Weber*

L'assemblée débute à 10.00 heures sous la présidence de Maître Patrick Weinacht, avocat-avoué, demeurant 6, rue Heine à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nadine de Kroon, secrétaire, demeurant 42, rue Principale à Rambrouch.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Yolande Ersfeld, secrétaire, demeurant 121B, route de Luxembourg à Bereldange.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur. Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

Il est constaté que les soixante-dix actions représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré, sont réunies par les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale annuelle, de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent, par ailleurs, avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Ordre du jour:*

- 1) Démission du conseil d'administration au 31 décembre 1995;
- 2) Constitution d'un nouveau conseil d'administration au 1<sup>er</sup> janvier 1996;
- 3) Nomination d'un président du conseil d'administration;
- 4) Nomination des administrateurs-délégués;
- 5) Engagements de la société;
- 6) Nomination d'un commissaire aux comptes;
- 7) Néant.

*Première résolution*

Le conseil d'administration actuellement en fonction a donné sa démission pour le 31 décembre 1995.

*Deuxième résolution*

L'assemblée élit un nouveau conseil d'administration dont le mandat des administrateurs (4) est fixé à trois ans pour se terminer à l'issue de l'assemblée générale en 1999.

Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

Maître Patrick Weinacht, avocat-avoué, administrateur;

M. Norbert Brausch, agent immobilier, administrateur;

M. Pierre Funck, électricien, administrateur;

M. Jacques A. Thorn, hôtelier, administrateur.

*Troisième résolution*

Le conseil d'administration a nommé comme président, Maître Patrick Weinacht, prénommé.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer, conformément à l'article 10 des statuts et de l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, l'un ou l'autre de ses membres ci-après nommés comme administrateurs-délégués avec les attributions qu'il déterminera:

M. Norbert Brausch, administrateur-délégué;

M. Jacques A. Thorn, administrateur-délégué.

*Cinquième résolution*

La société peut être valablement engagée par la signature individuelle de chaque administrateur-délégué.

*Sixième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes, Madame Françoise Kohn.

*Septième résolution*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995, vol. 301, fol. 67, case 6/1. – Reçu 500 francs.

Signatures.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41800/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SCHLASSGEWAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber.

R. C. Luxembourg B 40.292.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 décembre 1995,  
à Luxembourg, 8, rue Batty Weber*

La réunion débute à 11.00 heures sous la présidence de Maître Patrick Weinacht, avocat-avoué, demeurant 6, rue Heine à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nadine de Kroon, secrétaire, demeurant 42, rue Principale à Rambrouch.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Yolande Ersfeld, secrétaire, demeurant 121B, route de Luxembourg à Bereldange.

Le président constate que les administrateurs sont présents et renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur. Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal. Le conseil d'administration se considère dûment convoqué. Après avoir délibéré, il prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution unique*

Faisant usage de l'autorisation lui conférée en date de ce jour par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration décide de nommer M. Norbert Brausch, administrateur-délégué et Monsieur Jacques A. Thorn, administrateur-délégué.

La présente délégation cessera en même temps que le mandat d'administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 301, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Signatures.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41801/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SENANCOURT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 39.585.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41805/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**REDELIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.360.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour REDELIC S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41790/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**REDELIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.360.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour REDELIC S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41791/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**RTL Plus, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, Villa Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 21.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

G. Thorn

Président

(41796/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SANNE & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 18.173.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(41797/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**TR EUROPEAN HARMONY FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 28.351.

Le bilan au 31 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 48bis, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour TR EUROPEAN HARMONY FUND

MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(41829/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SEAINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.069.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEAINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 667 du 30 novembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel Moris, employé privé, demeurant à Weyer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Pedro Hernando, employé privé, demeurant à Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Isabelle Schul, employée privée, demeurant à Aubange.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence, que toutes les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social par incorporation de créances à concurrence de USD 800.000,- (huit cent mille) pour le porter de son montant actuel de USD 500.000,- (cinq cent mille) à USD 1.300.000,- (un million trois cent mille) par incorporation de créances certaines, liquides et exigibles, avec émission de 800 (huit cents) actions nouvelles de USD 1.000,- (mille);

2. Souscription et libération des actions;

3. Modifications afférentes de l'article 3;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) à un million trois cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.300.000,-) par émission de huit cents (800) actions nouvelles de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.

Et à l'instant est intervenue Mademoiselle Isabelle Schul, prénommée, agissant au nom et pour le compte de:

1. La société CAMBIASO RISSO & C. FINANZIARIA, ayant son siège social à Gênes, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Gênes, le 4 décembre 1995;

2. La société CAPTON PARTICIPATIONS INC., ayant son siège à Tortola (Iles Vierges Britanniques), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Tortola, le 4 décembre 1995;

3. Monsieur Vittorio Lercari, demeurant à Gênes,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Gênes, le 4 décembre 1995;

4. Monsieur Rodolfo Lercari, expert en assurances, demeurant à Gênes,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Gênes, le 4 décembre 1995.

Laquelle comparante, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède, par la lecture qui lui en a été faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et le compte de ses mandants elle souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont il s'agit, soit huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 800.000,-) comme suit:

a.- à raison de quatre cents (400) actions nouvelles de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, totalisant quatre cent mille dollars des Etats-Unis (USD 400.000,-), au nom et pour le compte de la société CAMBIASO RISSO & C. FINANZIARIA, prédésignée, et qu'ès qualités, elle libère cette souscription par incorporation d'une créance d'un montant de quatre cent mille dollars des Etats-Unis (USD 400.000,-), certaine, liquide et exigible existant à la charge de la société et au profit de la société CAMBIASO RISSO & C. FINANZIARIA, prédésignée;

b.- à raison de trois cent vingt (320) actions nouvelles de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, totalisant trois cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 320.000,-), au nom et pour le compte de la société CAPTON PARTICIPATIONS INC., prédésignée, et qu'ès qualités, elle libère cette souscription par incorporation d'une créance d'un montant de trois cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 320.000,-), certaine, liquide et exigible existant à la charge de la société et au profit de la société CAPTON PARTICIPATIONS INC., prédésignée;

c.- à raison de quarante (40) actions nouvelles de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, totalisant quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-), au nom et pour le compte de Monsieur Vittorio Lercari, prénommé, et qu'ès qualités, elle libère cette souscription par incorporation d'une créance d'un montant de quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-), certaine, liquide et exigible existant à la charge de la société et au profit de la société et au profit de Monsieur Vittorio Lercari, prénommé;

d.- à raison de quarante (40) actions nouvelles de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, totalisant quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-), au nom et pour le compte de Monsieur Rodolfo Lercari, prénommé, et qu'ès qualités, elle libère cette souscription par incorporation d'une créance d'un montant de quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-), certaine, liquide et exigible existant à la charge de la société et au profit de Monsieur Rodolfo Lercari, prénommé.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Société Civile et Révision et d'Expertises Comptables, Fiscales et Financières, ayant son siège à L-2014 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut comme suit:

*«Conclusion*

La révision que j'ai effectué me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport, représenté par les susdites créances certaines, liquides et exigibles est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 800 actions de USD 1.000,- chacune.»

Ce rapport, ainsi que les procurations prémentionnées, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million trois cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.300.000,-), représenté par mille trois cents (1.300) actions de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des résolutions qui précédent, s'élève approximativement à trois cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 320.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Moris, P. Hernando, I. Schul, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 87S, fol. 86, case 2. – Reçu 237.920 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

C. Hellinckx.

(41802/215/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SEAINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

C. Hellinckx.

(41803/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SOFTWARE CONTRACTORS IN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: 1946 Luxembourg, 5, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 25.296.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Josée Delaere, sans état, demeurant à B-8302 Bruges, Cam van den Busschestraat, 47,

2.- Monsieur Patrick Alderweireldt, informaticien, demeurant à Luxembourg,

ici représentés par Monsieur Otis Claeys, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bruges, le 9 décembre 1995.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée SOFTWARE CONTRACTORS IN LUXEMBOURG S.à r.l., en abrégé S.C.I.L., S.à r.l. avec siège social à Luxembourg,



inscrite au registre de commerce et de sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 25.296,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- frs), représenté par cinq (500) cents parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, en date du 23 décembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, page 3779 de 1987.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 200 du 18 juin 1990.

Lesquels comparants, représentés comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés constatent que par cession de part sous seing privé datée du 5 décembre 1995, laquelle restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, la société de droit panaméen INCONAT FINANCE S.A., avec siège social à Panama, Bank of America Building, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans ladite société S.C.I.L., S.à r.l. à Madame Marie-Josée Delaere, sans état, demeurant à B-8302 Bruges, Cam van den Busschestraat, 47.

Monsieur Otis Claeys au nom de Monsieur Patrick Alderweireldt, pris en sa qualité de gérant de la société, accepte ladite cession de parts et la considère comme dûment signifiée.

*Deuxième résolution*

Suite à la cession de parts intervenue, l'article sept des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social est divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, qui sont réparties comme suit:

1.- Madame Marie-Josée Delaere, sans état, demeurant à B-8302 Bruges, Cam van den Busschestraat 47, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	499
2.- Monsieur Patrick Alderweireldt, informaticien, demeurant à Luxembourg, une part sociale . . . . .	1
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500 »

*Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges incombant à la société en vertu des présentes, est évalué sans nul préjudice à 20.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Claeys, H. Beck

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 1995, vol. 344, fol. 32, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 décembre 1995.

H. Beck.

(41810/501/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SOFTWARE CONTRACTORS IN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: 1946 Luxembourg, 5, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 25.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 décembre 1995.

H. Beck.

(41811/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SOCIETE D'EXPLOITATION HOTELIERE PULLMAN-LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünwald.

R. C. Luxembourg B 26.542.

Constituée par devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 1987, acte publié au Mémorial C, n° 363 du 14 décembre 1987.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 85, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Réserve légale avant . . . . .	3.000.000
affection du résultat	
Résultat de l'exercice . . . . .	(13.032.866)
Report à nouveau à l'ouverture . . . . .	7.585.834
de l'exercice	
Report à nouveau après . . . . .	(5.447.032)
affection du résultat	

*Composition du conseil d'administration:*

Monsieur Daniel Vrancx.  
 Monsieur Karim Boutemine.  
 Monsieur Philippe Terryn.  
 Monsieur Daniel Convent.

*Reviseur d'entreprises:*

- DELOITTE TOUCHE LUXEMBOURG S.C.

## SITUATION DU CAPITAL (ARTICLE 48)

Le capital social est de LUF 30.000.000,- (trente millions de francs luxembourgeois), représenté par 30.000,- (trente mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire de la société*

(41806/507/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**ASYMETRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
 (anc. STYLE CLAIR, Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.974.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept novembre.

A Saint-Vith, 1, rue de Wiesenbach.

Devant Nous, Maître Bernard Sproten, notaire de résidence à Saint-Vith;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois STYLE CLAIR, dont le siège est établi à L-5680 Dalheim, Wenklhiel numéro 5.

Cette société a été constituée suivant acte passé le quatorze janvier mil neuf cent quatre-vingt-trois devant le notaire Bernard Sproten, soussigné.

Sont présents ou représentés les associés suivants, qui déclarent être titulaires de toutes les parts sociales:

Monsieur Charles Joseph Lucien Julien Ghislain Minguet, gérant, demeurant à Neufchateau, 26, avenue de la Victoire, titulaire de quarante-neuf parts sociales	49
ici représenté par Monsieur Jean Henri Jules Gentges, comptable, demeurant à Malmedy, 8, Bellevue, en vertu d'une procuration sous seing privé du seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze, qui restera ci-annexée,	
Monsieur Charles Jean Noël Tibolla, restaurateur, demeurant à 4190 Xhoris, 2, rue Pierreux, titulaire de cinquante et une parts sociales	51
ici représenté par Monsieur Herbert Rauw, clerc de notaire, demeurant à Rocherath 76/Büllingen, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant	

Total des parts représentées:	100
-------------------------------	-----

Les associés sont représentés en vertu d'une procuration en date du six novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq, qui restera ci-annexée.

La séance est ouverte à onze heures quinze minutes, sous la présidence de Monsieur Gentges, prénommé.

Le président expose et requiert le Notaire soussigné d'acter que:

1° La présente assemblée a pour ordre du jour:

- a) Modification de l'objet social;
- b) Modification de la dénomination sociale;
- c) Transfert du siège social;
- d) Modification des articles 2, 4 et 5 des statuts,
- e) Démission et nomination d'un gérant.

2° Il résulte de la composition de l'assemblée que la totalité des parts sociales sont présentes ou représentées. L'assemblée est dès lors légalement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités de convocation.

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la manière suivante:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la recherche, la création et la conception d'idées nouvelles et de nouveaux types d'implantation sur plan en matière de mobilier;

- toutes opérations se rapportant au commerce de gros et de détail en cuisines équipées, salles de bains, appareils électroménagers et sanitaires ou autre mobilier d'intérieur, ainsi que l'exploitation d'ateliers de fabrication de menuiserie générale.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société. Désormais, elle portera la désignation suivante: ASYMETRIE, S.à r.l.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 2, 4 et 5 des statuts.

L'assemblée décide de supprimer le premier alinéa de l'article deux et de le remplacer par le texte suivant:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la recherche, la création et la conception d'idées nouvelles et de nouveaux types d'implantation sur plan en matière de mobilier;

- toutes opérations se rapportant au commerce de gros et de détail en cuisines équipées, salles de bains, appareils électroménagers et sanitaires ou autre mobilier d'intérieur, ainsi que l'exploitation d'ateliers de fabrication de menuiserie générale.»

L'assemblée décide de modifier l'article quatre de la manière suivante:

«La dénomination particulière de la société est ASYMETRIE, S.à r.l.»

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article cinq de la manière suivante:

«Le siège social est à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.»

*Cinquième résolution*

Monsieur Charles Minguet a déclaré démissionner de son poste de gérant de la société. L'assemblée accepte cette démission.

Ensuite les associés ont nommé comme gérant, en remplacement de Monsieur Charles Minguet, Monsieur Patrick Christophe, menuisier, demeurant à L-4881 La Reid, numéro 400/A, rue Queue du Bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures vingt minutes.

De tout quoi, le notaire soussigné a dressé le présent procès-verbal, lieu et date que dessus.

Lecture faite, les associés, représentés comme il est dit, ont signé avec Nous, notaire.

Signatures.

Enregistré à Clervaux, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 204, fol. 20, case 2.

**PROCURATION**

Nous, soussignés,

Monsieur Charles Joseph Lucien Ghislain Minguet, gérant, demeurant à L-6840 Neufchateau, 26, avenue de la Victoire, titulaire de quarante-neuf (49) parts sociales,

et

Monsieur Charles Jean Noël Tibolla, restaurateur, demeurant à 4190 Xhoris, 2 rue Pierreux, titulaire de cinquante et une (51) parts sociales.

constituons par la présente pour mandataires spéciaux:

Monsieur Jean Henri Jules Gentges, comptable, demeurant à B-4960 Malmédy, Bellevue 8, pour le premier,

et

Monsieur Herbert Rauw, clerc de notaire, demeurant à B-Büllingen, Rocherath 76, pour le second,

à qui nous déclarons donner pouvoir de:

- nous représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.à r.l. STYLE CLAIRE qui aura lieu le vendredi 17 novembre 1995 à 11.00 heures en l'étude du Notaire Bernard Sproten, 1, rue de Wiesenbach à Saint-Vith,

- prendre part à toutes délibérations sur l'ordre du jour suivant:

a) Modification de l'objet social;

b) Modification de la dénomination sociale;

c) Transfert du siège social;

d) Modification des articles 2, 4 et 5 des statuts;

e) Démission et nomination d'un gérant.

**1. Modification de l'objet social**

Il est proposé à l'assemblée de modifier l'objet social de la manière suivante:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la recherche, la création et la conception d'idées nouvelles et de nouveaux types d'implantation sur plan en matière de mobilier;

- toutes opérations se rapportant au commerce de gros et de détail en cuisines équipées, salles de bains, appareils électroménagers et sanitaires ou autre mobilier d'intérieur, ainsi que l'exploitation d'ateliers de fabrication de menuiserie générale.»

**Modification de la dénomination sociale**

Il est proposé à l'assemblée de modifier la dénomination sociale en ASYMETRIE, S.à r.l.

**Transfert du siège social**

Il est proposé à l'assemblée de transférer le siège social de la société à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

**Modification des articles 2, 4 et 5 des statuts**

Suppression du premier alinéa de l'article deux pour le remplacer par le texte suivant:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la recherche, la création et la conception d'idées nouvelles et de nouveaux types d'implantation sur plan en matière de mobilier;

- toutes opérations se rapportant au commerce de gros et de détail en cuisines équipées, salles de bains, appareils électroménagers et sanitaires ou autre mobilier d'intérieur, ainsi que l'exploitation d'ateliers de fabrication de menuiserie générale.»

Modification de l'article quatre de la manière suivante:

«La dénomination particulière de la société est ASYMETRIE, S.à r.l.»

Modification de la première phrase de l'article cinq de la manière suivante:

«Le siège social est à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.»

**Démission et nomination d'un gérant**

Monsieur Charles Minguet ayant déclaré démissionner de son poste de gérant de la société, il appartient à l'assemblée d'accepter cette démission.

Il est proposé à l'assemblée de nommer en remplacement de Monsieur Charles Minguet, Monsieur Christophe Patrick M. J. L., menuisier, demeurant à B-4881 La Reid, n° 400/A, rue Queue du Bois,

d'émettre tous votes, signer tous actes, procès-verbaux, liste de présence et pièces quelconques, substituer dans les présents pouvoirs et faire, en général, tout ce qui serait jugé nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat.

Fait à Agnaille, le 16 novembre 1995.

Bon pour pouvoir      Bon pour pouvoir  
C. Minguet              C. Tilbolla  
Pour expédition conforme  
B. Sproten  
Notaire

Enregistré à Saint-Vith, le 27 novembre 1990, vol. 20, fol. 24, case 20. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): L. Schröder.

(41816/000/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**WOLFCRAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 45.528.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(41837/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**WOLFCRAFT A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

H. R. Luxemburg B 45.528.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtssitze in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft WOLFCRAFT, mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R. C. Luxemburg B 45.528.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 8. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 615 vom 31. Dezember 1993, und deren Statuten abgeändert wurden durch den amtierenden Notar am 9. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 178 vom 19. April 1995.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Yannick Poos, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Libramont.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Sandra Trigatti, Privatbeamtin, Howald.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Fräulein Caroline Putzeis, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Stambert.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren

Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

a) Abänderung der Devise des Aktienkapitals von Deutscher Mark (DEM) in luxemburgische Franken (LUF) zum 1. Januar 1995.

b.- Entsprechende Änderung von Artikel 3 der Satzung.

Als dann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung der Devise des Aktienkapitals von Deutscher Mark (DEM) in luxemburgische Franken (LUF) zum 1. Januar 1995.

Die Aktien, welche nun in Luxemburger Franken ausgedrückt werden, werden den Gesellschaftern im selben Verhältnis zugeteilt als vor der Umwandlung.

*Zweiter Beschluss*

Artikel 3, erster Abschnitt, der Satzung wird dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtundzwanzig Millionen fünfhundertelftausendvierhundertsechs Luxemburger Franken (28.511.406,- LUF) und ist eingeteilt in eintausenddreihundertsechundachtzig (1.386) Aktien von jeweils zwanzigtausendfünfhunderteinundsiebzig Luxemburger Franken (20.571,- LUF).»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zwanzigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Poos, S. Trigatti, C. Putzeis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 décembre 1995, vol. 497, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 22. Dezember 1995.

J. Seckler.

(41838/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**WOLFCRAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 45.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 décembre 1995.

J. Seckler

*Le notaire*

(41839/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SUD CAR LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 28, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 42.178.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 1995, vol. 164, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 21 décembre 1995.

(41817/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.868.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme*

S. Wallers G. Baumann

(41807/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 40.868.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(41808/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**TrefilARBED BETTEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 9.106.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le douze décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les actionnaires de la société anonyme TrefilARBED BETTEMBOURG, avec siège social à Dudelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 9.106, ci-après dénommée «la société», à savoir:

a) ARBED, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 6.990, représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Paul Ehmann, docteur en droit, demeurant à Oberanven, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 8 décembre 1995, ci-annexée,

détenant cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit actions . . . . . 117.498

b) MecanARBED, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 13.244,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 8 décembre 1995,

ci-annexée,

détenant deux actions . . . . . 2

Total: cent dix-sept mille cinq cents actions . . . . . 117.500

d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune, représentant le capital social d'un milliard cent soixante-quinze millions (1.175.000.000,-) de francs.

Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls actionnaires de TrefilARBED BETTEMBOURG, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

*Première résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent cinquante millions (450.000.000,-) de francs, pour le porter de son montant actuel d'un milliard cent soixante-quinze millions (1.175.000.000,-) de francs à un milliard six cent vingt-cinq millions (1.625.000.000,-) de francs, par la création et l'émission de quarante-cinq mille (45.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune, à souscrire au prix de treize mille cinq cents (13.500,-) francs par action, dont dix mille (10.000,-) francs seront affectés au capital et trois mille cinq cents (3.500,-) francs à une prime d'émission disponible, ce faisant une prime d'émission totale de cent cinquante-sept millions cinq cent mille (157.500.000,-) francs, et un apport total de six cent sept millions cinq cent mille (607.500.000,-) francs, les actions nouvelles étant à libérer par l'apport en nature décrit ci-après.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Ensuite ARBED, préqualifiée, toujours représentée comme il est dit ci-avant,

a déclaré souscrire la totalité des quarante-cinq mille (45.000) actions nouvelles, avec en sus la prime d'émission de trois mille cinq cents (3.500,-) francs par action, et les libérer intégralement au prix total de six cent sept millions cinq cent mille (607.500.000,-) francs par l'apport en nature de quatorze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (14.299) actions de la société anonyme TrefilARBED BISSEN, avec siège social à Bissen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 7.368, évaluées au moins à six cent sept millions cinq cent mille (607.500.000,-) francs.

Sur ce, l'inscription de TrefilARBED BETTEMBOURG en qualité de propriétaire des quatorze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (14.299) actions de la société anonyme TrefilARBED BISSEN, préqualifiée, a été effectuée dans le livre des actions nominatives de la société TrefilARBED BISSEN.

Il résulte de l'apport prérelaté que la société est ainsi propriétaire de quatorze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (14.299) actions de la société anonyme TrefilARBED BISSEN, préqualifiée, sur un nombre total de quatorze mille trois cents (14.300) actions, soit plus de soixante-quinze (75) pour cent.

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, cet apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport, daté de Luxembourg, le 6 décembre 1995, ci-annexé, conclut comme suit:

*«Conclusion*

Au regard de nos travaux, et compte tenu des informations recueillies, nous sommes d'avis que la valeur des 14.299 actions nominatives de la société anonyme TrefilARBED BISSEN à apporter pour un montant total de LUF 607.500.000,-, correspond au moins au nombre, à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions de la société anonyme TrefilARBED BETTEMBOURG, à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

(signé:) Patrick Rochas, Associé.

Philippe Slendzak, Associé.»

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de prélever un montant de quarante-cinq millions (45.000.000,-) de francs sur la prédite prime d'émission et de l'affecter à la réserve légale.

*Troisième résolution*

Suite à cette augmentation de capital, les actionnaires décident de modifier l'article six des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un milliard six cent vingt-cinq millions (1.625.000.000,-) de francs; il est représenté par cent soixante-deux mille cinq cents (162.500) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune, toutes entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé à deux cent dix mille (210.000,-) francs luxembourgeois.

La société déclare vouloir bénéficier de l'exonération du droit d'apport sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ehmann, H. Goedert, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 87S, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

R. Neuman.

(41834/226/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**TrefilARBED BETTEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 9.106.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

R. Neuman.

(41835/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**SUEGRO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 49.365.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(41818/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**A.P.P.J., ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA POLICE JUDICIAIRE, A.s.b.l.,  
Association sans but lucratif,  
(anc. A.P.P.S.P., ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL  
DE LA SURETE PUBLIQUE).**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Auguste Lumière.

Lors des assemblées générales extraordinaires des 26 novembre 1992 et 24 novembre 1995, les modifications de statuts telles que reprises ci-après ont été approuvées en remplacement des articles 1<sup>er</sup>, 3, 4, 6, 7 et 9 respectifs.

### I. Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif porte la dénomination ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA POLICE JUDICIAIRE, en abrégé et ci-après dénommée A.P.P.J. Elle est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 2.** L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg, 17, rue Auguste Lumière.

Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 3.** L'A.P.P.J. est une association sans but lucratif politiquement indépendante et a pour objet la défense des intérêts professionnels, moraux et matériels de tous les membres de la police judiciaire et plus particulièrement de ses affiliés.

Elle garantit le respect des conceptions politiques et spirituelles de ses membres.

Elle a en outre pour objet le développement des liens d'amitié et de solidarité entre ses membres.

L'association pourra éditer un bulletin d'information.

### II. Membres - Cotisations

**Art. 4.** Peuvent devenir membres effectifs de cette association toutes personnes en activité au service de la police judiciaire, ainsi que le personnel retraité.

Il en est de même pour tout personnel ayant quitté les services de la P.J. de son propre gré.

Peuvent devenir membres honoraires les personnes qui, par leur appui moral ou financier, contribuent à la prospérité de l'association.

**Art. 5.** Les membres effectifs sont astreints au paiement d'une cotisation annuelle à fixer par l'assemblée générale.

Cette cotisation ne pourra pas être supérieure à 1.500,- LUF.

**Art. 6.** La qualité de membre effectif se perd en cas de décès du membre, par démission, par changement de service, par non-paiement d'une cotisation annuelle pendant l'année sociale en cours ou par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix.

### III. Administration

**Art. 7.** L'association est gérée par un comité se composant au maximum de neuf membres, c'est-à-dire d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de quatre assesseurs.

Le comité peut déléguer certains pouvoirs à des membres actifs et il peut s'adjoindre des personnes à fonctions consultatives en cas de besoin.

**Art. 8.** Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale au scrutin secret et à la majorité simple des suffrages.

**Art. 9.** Le président doit être un membre en activité de service.

Le nombre des membres du comité qui ne sont plus en activité au service de la police judiciaire sera fixé par l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les élections pour le comité se feront suivant un ordre de sortie défini par tirage au sort.

L'ordre de sortie pour le président et pour le secrétaire doit être décalé.

Les élections pour le comité auront lieu à un rythme de trois ans à partir de la date de création de l'association.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs mandats, le comité pourvoit provisoirement au remplacement jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée générale qui procédera à l'élection définitive.

Le membre du comité nommé en remplacement d'un autre achève le mandat du titulaire qu'il remplace.

**Art. 11.** Le comité est investi des pouvoirs les plus larges pour l'administration et la gestion de l'association; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale ou fixé par les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 12.** Le comité se réunit sur la convocation du président ou d'un des vice-présidents chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Il doit être convoqué à la demande de trois de ses membres.

Le comité ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix; en cas d'égalité des voix, la question est reportée.

En cas d'une nouvelle égalité des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 13.** Le secrétaire dresse de chaque réunion un compte-rendu qui sera contresigné par le président ou par un des deux vice-présidents.

**Art. 14.** Le trésorier est chargé de la gestion financière et de l'encaissement des cotisations.

Les engagements ne sont valables qu'avec la signature du trésorier, accompagnée de celle du président, ou en son absence, de celle d'un des vice-présidents, et de celle du secrétaire.



#### IV. Assemblées générales -Elections

**Art. 15.** L'assemblée se réunit chaque année dans le courant du premier trimestre.

La date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres effectifs de l'association.

Les candidatures pour le comité sont à adresser au président au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. L'assemblée fixe les lignes directives.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée à l'initiative du comité ou sur la demande écrite d'un cinquième des membres effectifs.

Dans ce dernier cas, l'assemblée doit être convoqués dans la quinzaine suivant la demande.

**Art. 17.** Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les articles 5 et 8 de la loi.

Il est loisible à un membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre dûment mandaté.

Toutefois, ce dernier ne peut accepter qu'une seule procuration.

**Art. 18.** Le comité soumet à l'approbation de l'assemblée générale un rapport d'activité et le compte-rendu financier contresigné par deux membres réviseurs de caisse.

Cette assemblée procède à la réélection ou au remplacement des membres du comité et des réviseurs de caisse sortants et se prononce sur la décharge à donner.

**Art. 19.** D'une manière générale, l'assemblée délibère et statue à la majorité simple et à main levée.

Pour toutes les questions de personnes, le vote secret est obligatoire.

**Art. 20.** Tous les cas non prévus par les présents statuts seront réglés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, ou régis par l'usage.

#### V. Modification des statuts - Dissolution

**Art. 21.** Toute proposition tendant à modifier les présents statuts est à soumettre à l'approbation d'une assemblée générale convoquée à ces fins.

Cette assemblée ne peut pas délibérer si elle réunit les deux tiers des membres effectifs.

Les modifications des statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Dans l'hypothèse où les deux tiers des membres ne sont pas réunis lors de cette assemblée générale extraordinaire, les décisions sont reportées à l'ordre du jour d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire.

Celle-ci doit réunir au moins la moitié des membres pour pouvoir délibérer valablement sur l'ordre du jour de la réunion précédente.

Les modifications sont adoptées à la simple majorité des voix.

**Art. 22.** La dissolution et la liquidation de l'association sont prononcées par l'application des articles 18 à 25 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(41842/000/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

### ALLROUND HOLDING AG, Aktiengesellschaft. Gesellschaftssitz: L-2167 Luxembourg, 26A, rue des Muguets.

#### STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) PROVIDENT CONSULTANTS LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in Douglas (Isle of Man), hier vertreten durch ihren Direktor, Herrn Werner Bruchhausen, Ingenieur, wohnhaft in Luxemburg.

2) Herr Werner Bruchhausen, vorgeannt, handelnd in seinem eigenen Namen.

Welche Kompartenten, handelnd wie erwähnt, beschlossen haben, unter sich eine Gesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

**Art. 1.** Es wird eine Holdinggesellschaft gegründet unter der Bezeichnung ALLROUND HOLDING AG.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an anderen in- und ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung und Verwertung dieser Beteiligungen, jedoch unter Berücksichtigung der in Artikel 209 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften lautenden Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder sonstwie und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Sie hat ebenfalls zum Zweck die Anschaffung von Erfinderpapenten sowie die Verwertung dieser Patente und anderer Rechte, welche mit diesen verbunden sind.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Unternehmen, an welchen sie sich beteiligt, alle Mitarbeit, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Sie wird alle Massnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren, und kann irgendwelche Handlungen tätigen, welche mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder ihm nützlich sind, dies alles im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,-) Luxemburger Franken, eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nennwert von fünfhundert (500,-) Luxemburger Franken per Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien sind alle Inhaberaktien.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen.

Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen; in Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst.

Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet, wovon immer eine von einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B sein muss.

**Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einundreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am fünfzehnten Mai um fünfzehn Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 10.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

**Art. 12.** Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividende auszuzahlen.

**Art. 13.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1996.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 1997 statt.

#### Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

- |   |            |
|---|------------|
| 1) PROVIDENT CONSULTANTS LIMITED, vorgeannt, zweitausendzweihundertfünfzig Aktien . . . . . | 2.250      |
| 2) Herr Werner Bruchhausen, vorgeannt, zweihundertfünfzig Aktien . . . . .                  | <u>250</u> |
| Total: zweitausendfünfhundert Aktien . . . . .  | 2.500      |

Alle Aktien wurden sofort vollständig in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,-) Luxemburger Franken zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgesetzt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechzigtausend (60.000,-) Franken.

#### Gründungsversammlung

Als dann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkennen, und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:

##### Kategorie A:

- a) Herr Omar Berichi, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg;
- b) Herr Werner J. Bruchhausen, vorgeannt.

##### Kategorie B:

- c) Herr Erwin Karl Miller, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-66606 St. Wendel.
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt:  
Herr Robert Elvinger, Buchprüfer, wohnhaft in Luxemburg.
  - 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2001.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2167 Luxemburg, 26A, rue des Muguets.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Bruchhausen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 87S, fol. 97, case 7. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 21. Dezember 1995.

A. Schwachtgen.

(41843/230/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

### **UNITED INTERCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.355.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 décembre 1995.

*Pour UNITED INTERCOM S.A.*

*Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*

S. Wallers      G. Baumann

(41836/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**BLICON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch;

2.- VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BLICON HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de juillet à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée, mille deux cent quarante-six actions . . . . .	1.246
2) VECO TRUST S.A., prédésignée, quatre actions . . . . .	4
<b>Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .</b>	<b>1.250</b>

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 52.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a.- Monsieur Roberto Verga, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano;
- b.- Monsieur Edo Gobbi, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano;
- c.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Moreschi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 87S, fol. 84, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

C. Hellinckx.

(41844/215/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

**FAÇADES LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Nico Lang, maître-plafonneur-façadier, demeurant à L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck;
- 2. Monsieur Aloyse Lang, plafonneur-façadier, demeurant à L-6841 Machtum, 85, route du Vin.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et de tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les loi y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de façades avec vente des articles de la branche, et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

**Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination de FAÇADES LANG, S.à r.l.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Grevenmacher.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille (1.000,-) francs chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Nico Lang, maître-plafonneur-façadier, demeurant à L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck,	
deux cent soixante parts sociales . . . . .	260
2. Monsieur Aloyse Lang, plafonneur-façadier, demeurant à L-6841 Machtum, 85, route du Vin, deux cent	
quarante parts sociales . . . . .	240
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant la décision de l'associé unique ou l'accord unanime des associés, suivant le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés, toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

**Art. 10. Cession et transmission des parts.** 1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas d'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.** Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 12. Gérance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation, pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.** 1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 1996.

**Art. 17. Inventaire - Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à quarante mille (40.000,-) francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck.

2. Monsieur Nico Lang, prénommé, est nommé gérant unique pour une durée illimitée de la société à responsabilité limitée FAÇADES LANG, S.à r.l. Il pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Lang, A. Lang, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 1995, vol. 497, fol. 11, case 1. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 décembre 1995.

J. Gloden.

(41849/213/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

### **TRANSPORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.327.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour TRANSPORT INVESTMENT S.A.*

*Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*

S. Waller

G. Baumann

(41832/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.